

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE FREDERICTON

Date : lundi 28 novembre 2022 à 19 h 30
Lieu : salle du conseil municipal et conférence en ligne

Membres du conseil présents : Kate Rogers, mairesse
Greg Ericson, maire adjoint
Margo Sheppard, conseillère municipale
Bruce Grandy, conseiller municipal
Jocelyn Pike, conseillère municipale
Steven Hicks, conseiller municipal
Eric Megarity, conseiller municipal
Kevin Darrah, conseiller municipal
Ruth Breen, conseillère municipale (Zoom)
Cassandra LeBlanc, conseillère municipale
Jason LeJeune, conseiller municipal (Zoom)
Henri Mallet, conseiller municipal

Membres absents : Mark Peters, conseiller municipal

Membres du personnel : Steven Hart, directeur général
Sara Degrace, directrice générale adjointe
Jennifer Lawson, secrétaire municipale / directrice adjointe – Affaires juridiques, Bureau de la secrétaire et Ressources humaines
Michelle Brzak, avocate municipale
Jane Blakely, directrice – Affaires juridiques, Bureau de la secrétaire municipale et Ressources humaines (Zoom)
Ken Forrest, directeur – Planification et Aménagement
Dylan Gamble, directeur – Ingénierie et Opérations
Michael Baldwin, directeur – Services généraux
David Seabrook, directeur – Loisirs, Tourisme et Mobilisation communautaire
Martin Gaudet, chef de police
Nina McCarthy, cheffe adjointe des pompiers (Zoom)
Mike Walker, directeur adjoint – Ingénierie et Opérations (Zoom)
Alicia Keating, directrice adjointe – Services généraux et trésorière municipale
Chantal Gauthier, avocate à l'interne (Zoom)
Marcello Battilana, gestionnaire – Planification urbaine et Aménagement
Ryan Seymour, gestionnaire de l'immobilier
Wayne Knorr, gestionnaire – Communications
Scott Brown, gestionnaire – Service des bâtiments (Zoom)
Jessica Sharpe, technicienne de séance
Elizabeth Murray, commissaire municipale
Doreen Nakhle, secrétaire de séance
Kyle Rostad, gestionnaire – Achats et Services à la clientèle (Zoom)

Charlene Sharpe, gestionnaire – Transport en commun et Stationnement

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse, Kate Rogers, ouvre la séance ordinaire à 19 h 35.

MOMENT DE RÉFLEXION

Madame la mairesse profite de ce moment pour donner lecture de la reconnaissance territoriale :

Je reconnais que cette séance du conseil municipal de Fredericton a lieu sur le territoire traditionnel des Wolastoqey. Le territoire du peuple wolastoqiyik est reconnu dans les traités de paix et d'amitié visant à établir une relation permanente de paix, d'amitié et de respect mutuel entre des nations égales. Le fleuve qui traverse notre ville est connu sous le nom de Wolastoq, le long duquel vivaient les Wolastoqiyik, « le peuple de la belle et généreuse rivière ».

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La secrétaire municipale, Jennifer Lawson, informe le conseil que les points suivants ont été ajoutés de l'ordre du jour pour approbation:

- 5.9. Services et accord de sécurité (services existants), DP P22-31
- 5.10, Abrogation de l'arrêté n° R-1, Arrêté sur la construction, et adoption d'un nouvel arrêté sur la construction
- 9.6, Acquisition d'un système de transport intelligent – solution de localisation automatisée des véhicules
- 9.7, Contrat de la police (UBC 911)

Proposé par : Greg Ericson, maire adjoint

Appuyé par : Margo Sheppard, conseillère municipale

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton adopte par la présente l'ordre du jour de sa séance ordinaire du 28 novembre 2022 moyennant l'ajout des points suivants :

- 5.9. Services et accord de sécurité (services existants), DP P22-31
- 5.10, Abrogation de l'arrêté n° R-1, Arrêté sur la construction, et adoption d'un nouvel arrêté sur la construction
- 9.6, Acquisition d'un système de transport intelligent – solution de localisation automatisée des véhicules
- 9.7, Contrat de la police (UBC 911)

ADOPTÉ

DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré par les membres du conseil municipal.

RÉSOLUTIONS EN BLOC

Proposé par : Kevin Darrah, conseiller municipal

Appuyé par : Jocelyn Pike, conseillère municipale

IL EST RÉSOLU QUE la recommandation contenue dans chacune des résolutions en bloc ci-dessous soit approuvée respectivement.

Proclamation de la Journée mondiale de lutte contre le sida – 1^{er} décembre 2022

IL EST RÉSOLU QUE la proclamation de la Journée mondiale de la lutte contre le sida soit reçue et versée au dossier.

19, avenue Currie – Plan provisoire de lotissement et assentiment du conseil (City of Fredericton)

IL EST RÉSOLU QUE le plan de lotissement final préparé par SurTek Group Ltd intitulé "Her Majesty The Queen NB. Dept. of Supply and Services creating Parcel 'B' (Public) Sunset Drive, City of Fredericton, County of York, Province of New Brunswick", reçoive l'assentiment du conseil, conformément au paragraphe 88(4) de la *Loi sur l'urbanisme*.

520-544, boulevard Alison et 371, chemin Doak – Plan provisoire de lotissement (D. Family Investments Ltd.)

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton approuve par la présente qu'un montant équivalant à 8 % de la valeur marchande des lots nouvellement créés, pour le lotissement visant à créer six nouveaux lots en zone industrielle générale (GI) aux 520-544, boulevard Alison et 371, chemin Doak, soit pris sous forme d'argent comptant conformément à l'arrêté n° Z-4, *Arrêté de lotissement*.

Entretien de portes basculantes (P22-49) – Demande de propositions et entente

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton autorise et approuve par la présente l'adjudication du contrat découlant de la demande de propositions P22-49, pour la fourniture de services d'entretien et de réparation de portes basculantes, au fournisseur répondant aux exigences, Atlantic Windoor Ltd, concernant la fourniture de services d'entretien annuel des portes basculantes dans les installations municipales, comme décrit dans la demande de propositions, pour une durée de cinq (5) ans, du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027;

QUE le conseil municipal approuve et autorise par la présente l'entente entre The City of Fredericton et Atlantic Windoor Ltd (l'« entente ») concernant la fourniture de services d'entretien annuel des portes basculantes dans les installations municipales; QUE la mairesse et la secrétaire municipale soient autorisées à signer

l'entente au nom de la municipalité ainsi que les autres documents juridiques nécessaires pour faciliter l'exécution de cette résolution.

Nomination de deux agents de police – Rheal Levesque et Lauren Millard

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton nomme par la présente Rheal Levesque et Lauren Millard (entrée en poste le 5 décembre 2022), agents de la Force policière de Fredericton conformément au paragraphe 11(1)(c) de la *Loi sur la police du Nouveau-Brunswick*;

QUE ces nominations resteront en vigueur jusqu'à ce que Rheal Levesque ou Lauren Millard cessent d'être au service de la Ville de Fredericton.

Mise à niveau du système de gestion du carburant de la flotte (P22-47)

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton autorise et approuve par la présente l'adjudication du contrat découlant de la demande de propositions P22-47, pour la fourniture d'une mise à niveau du système de gestion du carburant, au fournisseur ayant obtenu la note la plus élevée et répondant aux exigences, Phoenix Petroleum Ltd., pour la fourniture et la livraison d'une mise à niveau du système de gestion du carburant, comme décrit dans la demande de propositions, pour un montant de trente-trois mille sept cent trente-cinq dollars et vingt-six cents (33 735,26 \$), TVH comprise, pour une durée de cinq (5) ans, du 1^{er} décembre 2022 au 30 novembre 2027, avec possibilité de renouvellement à la seule discrétion de la Ville de Fredericton pour deux (2) périodes supplémentaires de deux (2) ans, chacune étant une période de renouvellement au coût à négocier entre les parties, sous réserve du budget annuel approuvé et de l'exécution acceptable de la portée des services.

QUE le conseil municipal approuve et autorise par la présente l'entente entre The City of Fredericton et Phoenix Petroleum Ltd. (l'« entente ») concernant la fourniture et la livraison d'une mise à niveau du système de gestion du carburant; QUE la mairesse et la secrétaire municipale soient autorisées à signer l'entente au nom de la municipalité ainsi que les autres documents juridiques nécessaires pour faciliter l'exécution de cette résolution.

Acquisition d'uniformes de transport en commun

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton autorise et approuve par la présente l'adjudication du contrat découlant de la demande de propositions P22-16, pour la fourniture et la livraison d'uniformes et de vêtements, à Martin & Levesque Inc. en ce qui concerne la fourniture d'uniformes et de vêtements pour Transport en commun Fredericton;

QUE le conseil municipal de Fredericton approuve et autorise par la présente l'entente entre The City of Fredericton et Martin & Levesque Inc. (l'« entente ») concernant la fourniture d'uniformes, de vêtements et de chaussures pour une

période de trois (3) ans commençant le 1^{er} décembre 2022 et se terminant le 30 novembre 2025, avec possibilité de deux périodes de renouvellement d'une (1) année chacune à la seule discrétion de la Ville de Fredericton; QUE la mairesse et la secrétaire municipale soient autorisées à signer l'entente au nom de la municipalité ainsi que les autres documents juridiques nécessaires pour faciliter l'exécution de cette résolution.

Nominations d'agents d'exécution d'arrêtés : Nathan David Doucette, Joseph Laurie William Bourque et Austin Clinton Phillip Mills

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton autorise, nomme et désigne Nathan David Doucette, Joseph Laurie William Bourque et Austin Clinton Phillip Mills, agents d'exécution d'arrêtés (entrée en fonction immédiate) conformément à l'article 72 de la *Loi sur la gouvernance locale* et à l'article 14(3) de la *Loi sur la Police* afin qu'ils administrent et exécutent les arrêtés suivants dans les limites territoriales de Fredericton :

- Arrêté n° T-1, Arrêté visant à réglementer la circulation, et les modifications s'y rattachant;
- Arrêté n° T-6, Arrêté concernant les autobus publics, et les modifications s'y rattachant;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton autorise, nomme et désigne Joseph Laurie William Bourque et Austin Clinton Phillip Mills, agents d'exécution d'arrêtés (entrée en fonction immédiate) conformément à l'article 72 de la *Loi sur la gouvernance locale* et à l'article 14(3) de la *Loi sur la Police* afin qu'ils administrent et exécutent les arrêtés suivants dans les limites territoriales de Fredericton :

- Arrêté n° R-6, Arrêté portant sur la réglementation des propriétaires et exploitants de taxi de Fredericton, et les modifications s'y rattachant;
- Arrêté n° S-9, Arrêté visant à prévenir les nuisances, et les modifications s'y rattachant;
- Arrêté n° S-15, Arrêté sur les zones d'incendie de la ville de Fredericton, et les modifications afférentes;
- Arrêté n° T-1, Arrêté visant à réglementer la circulation, et les modifications s'y rattachant;
- Arrêté n° T-6, Arrêté concernant les autobus publics, et les modifications s'y rattachant;
- Arrêté n° T-7, Arrêté concernant les parcomètres, les zones de stationnement et les horodateurs, et les modifications s'y rattachant;
- Arrêté n° T-8, Arrêté concernant l'interdiction de flâner et de mendier sur le territoire de Fredericton, et les modifications s'y rattachant;

QUE ces nominations restent en vigueur jusqu'à ce que Nathan David Doucette cesse d'être employé par la Ville de Fredericton et jusqu'à ce que Joseph Laurie William Bourque et Austin Clinton Phillip Mills cessent d'être employés par la section 1231

du Corps canadien des commissionnaires ou que leur nomination soit révoquée par le conseil municipal, selon la première éventualité.

RAPPORTS DU COMITÉ PLÉNIER

Services et accord de sécurité (services existants), DP P22-31 (point ajouté)

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton autorise et approuve par la présente l'adjudication du contrat découlant de la demande de propositions P22-31, pour la fourniture de services de garde et d'exécution des arrêtés municipaux, au fournisseur ayant obtenu le plus haut pointage et répondant aux exigences, Corporation de sécurité Garda Canada, pour la prestation de services de garde et d'exécution d'arrêtés municipaux dans divers établissements et services de l'administration locale, comme décrit dans la demande de propositions, pour une période de cinq (5) ans commençant le 1^{er} janvier 2023 et se terminant le 31 décembre 2027, sous réserve du budget annuel approuvé et de l'exécution acceptable de la portée des services;

QUE le conseil municipal de Fredericton approuve et autorise par la présente l'entente entre The City of Fredericton et la Corporation de sécurité Garda Canada (l'« entente ») concernant la prestation et la livraison de services de garde et d'exécution des arrêtés municipaux; **QUE** la mairesse et la secrétaire municipale soient autorisées à signer les ententes au nom de la municipalité ainsi que tout autre document juridique nécessaire pour exécuter les ententes et la présente résolution.

Abrogation de l'arrêté n° R-1, Arrêté sur la construction, et adoption d'un nouvel arrêté sur la construction (point ajouté)

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton autorise et ordonne à l'avocate à l'interne d'entamer le processus officiel d'abrogation de l'arrêté n° R-1, Arrêté sur la construction et de ses modifications, et de prendre en considération le nouvel Arrêté sur la construction proposé qui est conforme à la *Loi sur l'administration du code du bâtiment*, SNB 2020, c. 8.

ADOPTÉ

ADOPTION DE PROCÈS-VERBAL

Procès-verbaux de séances ordinaires du conseil municipal : 11 et 24 octobre 2022

Proposé par : Jocelyn Pike, conseillère municipale

Appuyé par : Kevin Darrah, conseiller municipal

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton approuve par la présente les procès-verbaux des séances ordinaires des 11 et 24 octobre 2022.

ADOPTÉ

PREMIÈRE ET DEUXIÈME LECTURES D'ARRÊTÉS

Arrêté n° Z-5.276 – 63, rue Brunswick – Modification de zone (Fredericton Homeless Shelter)

Arrêté n° Z-5.276, Arrêté modifiant l'arrêté n° Z-5, Arrêté de zonage de The City of Fredericton

- Réception du rapport du comité consultatif sur l'urbanisme
- Audition des oppositions et appuis
- Première lecture de l'arrêté n° Z-5.276, par titre
- Deuxième lecture de l'arrêté n° Z-5.276, par titre

Proposé par : Cassandra LeBlanc, conseillère municipale

Appuyé par : Steven Hicks, conseiller municipal

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton reçoive par la présente le rapport du comité consultatif sur l'urbanisme, daté du 17 novembre 2022, recommandant l'approbation d'une demande de modification de zone faite par Fredericton Homeless Shelter Inc, en vue de permettre un refuge d'urgence dans la zone environnementale et d'espaces verts (EOS) du 63, rue Brunswick, sous réserve des conditions.

ADOPTÉ

Audience publique

La secrétaire municipale, Jennifer Lawson Murray, déclare que son bureau n'a reçu aucune lettre d'appui ou d'opposition.

Proposé par : Cassandra LeBlanc, conseillère municipale

Appuyé par : Steven Hicks, conseiller municipal

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton procède à la première lecture par titre de l'arrêté n° Z-5.276, Arrêté modifiant l'arrêté n° Z-5, Arrêté de zonage de The City of Fredericton.

ADOPTÉ

Proposé par : Cassandra LeBlanc, conseillère municipale

Appuyé par : Steven Hicks, conseiller municipal

QUE le conseil municipal de Fredericton procède à la deuxième lecture par titre de l'arrêté n° Z-5.276, Arrêté modifiant l'arrêté n° Z-5, Arrêté de zonage de The City of Fredericton.

ADOPTÉ

Arrêté n° Z-5.279 – 219-231, rue Smythe – Rezoning (Gardiner Properties Ltd.)

Arrêté n° Z-5.279, Arrêté modifiant l'arrêté n° Z-5, Arrêté de zonage de The City of Fredericton

- Réception du rapport du comité consultatif sur l'urbanisme

- Audition des oppositions et appuis
- Première lecture de l'arrêté n° Z-5,279, par titre
- Deuxième lecture de l'arrêté n° Z-5.279, par titre

Proposé par : Cassandra LeBlanc, conseillère municipale

Appuyé par : Eric Megarity, conseiller municipal

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton reçoive par la présente le rapport du comité consultatif sur l'urbanisme, daté du 17 novembre 2022, recommandant l'approbation d'une demande, faite par Gardiner Properties Ltd., visant à rezoner le bien-fonds de lotissement résidentiel trois (TP-3) à multirésidentiel quatre (MR-4) en vue de permettre la construction d'un immeuble de 24 appartements aux 219-231, rue Smythe, sous réserve des conditions.

ADOPTÉ

Audience publique

La secrétaire municipale, Jennifer Lawson Murray, déclare que son bureau n'a reçu aucune lettre d'appui ou d'opposition, mais que Mark D'Arcy veut prendre la parole.

Mark D'Arcy expose ses préoccupations concernant le zonage MR-4 et estime qu'il est contraire aux énoncés de politique du plan municipal pour ce secteur.

Proposé par : Cassandra LeBlanc, conseillère municipale

Appuyé par : Eric Megarity, conseiller municipal

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton procède à la première lecture par titre de l'arrêté n° Z-5.279, Arrêté modifiant l'arrêté n° Z-5, Arrêté de zonage de The City of Fredericton.

ADOPTÉ

Proposé par : Cassandra LeBlanc, conseillère municipale

Appuyé par : Eric Megarity, conseiller municipal

QUE le conseil municipal de Fredericton procède à la deuxième lecture par titre de l'arrêté n° Z-5.279, Arrêté modifiant l'arrêté n° Z-5, Arrêté de zonage de The City of Fredericton.

ADOPTÉ

Arrêté n° R-15 – Arrêté sur la construction

Arrêté n° R-15, Arrêté sur la construction

- Première lecture de l'arrêté n° R-15, par titre
- Deuxième lecture de l'arrêté n° R-15, par titre

Proposé par : Bruce Grandy, conseiller municipal

Appuyé par : Henri Mallet, conseiller municipal

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton procède à la première lecture par titre de l'arrêté n° R-15, Arrêté sur la construction

ADOPTÉ

Proposé par : Bruce Grandy, conseiller municipal

Appuyé par : Henri Mallet, conseiller municipal

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton procède par la présente à la deuxième lecture par titre de l'arrêté n° R-15 – Arrêté sur la construction.

ADOPTÉ

TROISIÈME LECTURE D'ARRÊTÉS

Arrêté n° A-19.5 (Modification administrative de l'arrêté procédural)

Arrêté n° A-19.5, Arrêté modifiant l'arrêté n° A-19, Arrêté procédural édicté par le conseil municipal de Fredericton

- Lecture du sommaire
- Troisième lecture de l'arrêté n° A-19.5, par titre

Proposé par : Greg Ericson, maire adjoint

Appuyé par : Margo Sheppard, conseillère municipale

IL EST RÉSOLU QUE, conformément au paragraphe 15(4) de la *Loi sur la gouvernance locale*, le conseil municipal de Fredericton autorise la lecture d'un sommaire de l'arrêté n° A-19.5, Arrêté modifiant l'arrêté n° A-19, Arrêté procédural édicté par le conseil municipal de Fredericton.

ADOPTÉ

Proposé par : Greg Ericson, maire adjoint

Appuyé par : Margo Sheppard, conseillère municipale

ATTENDU QUE les municipalités peuvent adopter des arrêtés en application de la *Loi sur la gouvernance locale* et que le conseil municipal autorise la lecture d'un sommaire de l'arrêté n° A-19.5;

IL EST RÉSOLU QUE, par la présente, le conseil municipal de Fredericton donne lecture du sommaire de l'arrêté comme suit : Le projet d'arrêté n° A-19.5 a pour but de modifier l'arrêté procédural en supprimant la restriction selon laquelle un membre du conseil ne peut assister à distance que s'il se trouve à l'extérieur de la ville ou n'est pas physiquement en mesure d'assister à la réunion ainsi que la restriction ayant trait au nombre de réunions auxquelles un membre du conseil municipal peut assister à distance; QUE ledit arrêté fasse l'objet d'une troisième lecture par titre.

À ce sujet,

Le conseiller municipal Henri Mallet demande que le personnel fasse des recherches sur les règles concernant la présence d'une personne mineure à une séance à huis clos afin de déterminer si cette pratique est acceptable.

La proposition est mise aux voix et déclarée ADOPTÉE

Arrêté n° L-16.4 (Downtown Fredericton Inc.)

Arrêté n° L-16.4, Arrêté sur la taxe pour l'amélioration des affaires – Downtown Fredericton Inc.

- Lecture du sommaire
- Troisième lecture de l'arrêté n° L-16.4, par titre

Proposé par : Cassandra LeBlanc, conseillère municipale

Appuyé par : Kevin Darrah, conseiller municipal

IL EST RÉSOLU QUE, conformément à l'article 15(3) de la *Loi sur la gouvernance locale*, le conseil municipal de Fredericton autorise la lecture d'un sommaire de l'arrêté n° L-16.4, Arrêté sur la taxe pour l'amélioration des affaires.

ADOPTÉ

Proposé par : Cassandra LeBlanc, conseillère municipale

Appuyé par : Kevin Darrah, conseiller municipal

ATTENDU QUE les municipalités peuvent adopter des arrêtés en application de la *Loi sur la gouvernance locale* et que le conseil municipal autorise la lecture d'un sommaire de l'arrêté n° L-16.4;

IL EST RÉSOLU QUE, par la présente, le conseil municipal de Fredericton donne lecture du sommaire de l'arrêté comme suit : Le projet d'arrêté n° L-16.4 a pour but d'imposer une taxe d'amélioration commerciale de 20 ¢ par 100 \$ d'évaluation pour l'année civile 2023 sur les propriétés non résidentielles de la zone d'amélioration commerciale du centre-ville, comme demandé par Downtown Fredericton Inc. et statué par l'arrêté n° L-13; QUE ledit arrêté fasse l'objet d'une troisième lecture par titre.

ADOPTÉ

Arrêté n° L-17.4 – Business Fredericton North Inc.

Arrêté n° L-17.4, Arrêté sur la taxe pour l'amélioration des affaires – Business Fredericton North Inc.

- Lecture du sommaire
- Troisième lecture de l'arrêté n° L-17.4, par titre

Proposé par : Jocelyn Pike, conseillère municipale

Appuyé par : Eric Megarity, conseiller municipal

IL EST RÉSOLU QUE, conformément à l'article 15(3) de la *Loi sur la gouvernance locale*, le conseil municipal de Fredericton autorise la lecture d'un sommaire de l'arrêté n° L-17.4, Arrêté sur la taxe pour l'amélioration des affaires.

ADOPTÉ

Proposé par : Jocelyn Pike, conseillère municipale

Appuyé par : Eric Megarity, conseiller municipal

ATTENDU QUE les municipalités peuvent adopter des arrêtés en application de la *Loi sur la gouvernance locale* et que le conseil municipal autorise la lecture d'un sommaire de l'arrêté n° L-17.4;

IL EST RÉSOLU QUE, par la présente, le conseil municipal de Fredericton donne lecture du sommaire de l'arrêté comme suit : Le projet d'arrêté n° L-17.4 a pour but d'imposer un prélèvement spécial d'amélioration commerciale de 20 ¢ par 100 \$ d'évaluation pour l'année civile 2023 sur les propriétés non résidentielles de la zone d'amélioration commerciale, comme demandé par Business Fredericton North et statué par l'arrêté n° L-15; **QUE** ledit arrêté fasse l'objet d'une troisième lecture par titre.

ADOPTÉ

RAPPORTS DE COMITÉS

RAPPORTS DU COMITÉ PLÉNIER

Résolutions sur le budget 2023

Le conseiller municipal Henri Mallet, président du comité du budget comité plénier, présenté son discours annuel sur le budget avant l'approbation des résolutions budgétaires de 2023.

Proposé par : Henri Mallet, conseiller municipal

Appuyé par : Jocelyn Pike, conseillère municipale

RÉSOLUTION 1

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton approuve et autorise le budget de fonctionnement 2023 comme suit :

La somme de 152 881 318 \$ en tant que budget de fonctionnement global de l'administration locale et que la somme de 135 680 565\$ soit consacrée au mandat de l'administration locale pour l'année qui s'ensuit et que les taux d'imposition fonciers de la municipalité suivants :

- Fredericton – en ville (00) 1,3386 \$
- Fredericton – extérieur (01) 1,0565 \$
- Première Nation de St. Mary's (04) 0,5159 \$
- Ancien DSLD (05) 0,6286 \$
- Lakeside Estates (06) 0,5862 \$
- Lincoln (07) 0,5042 \$

QUE le conseil ordonne au ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale de prélever ledit montant sur les biens immobiliers susceptibles d'être imposés en application de la *Loi sur l'évaluation* dans l'administration locale de Fredericton;

QUE le conseil municipal de Fredericton fixe le ratio de l'assiette fiscale non résidentielle à 1,7.

ADOPTÉ SANS UNANIMITÉ

(les conseillers Steven Hicks et Eric Megarity ayant voté contre)

RÉSOLUTION 2

Proposé par : Jocelyn Pike, conseillère municipale

Appuyé par : Eric Megarity, conseiller municipal

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton ordonne QUE la somme de 26 891 849\$ du budget d'immobilisations du fonds général, destinée à la facturation à l'utilisation soit approuvée conformément à la politique de gestion de l'approvisionnement public n° COR-POL-023;

QUE, par la présente, le conseil municipal de Fredericton donne l'autorisation et l'ordre, à la mairesse et à la secrétaire municipale, de signer tout contrat CCDC2 et CCDC4 pour l'acquisition des biens et la réalisation des projets de construction contenus dans la liste des projets approuvés dans le cadre du budget d'immobilisations 2023;

QUE, par la présente, le conseil municipal de Fredericton donne l'autorisation et l'ordre, à la mairesse et à la secrétaire municipale, de signer les conventions d'achat-vente et les autres documents transactionnels juridiques nécessaires à la réalisation des projets de construction approuvés qui font partie du budget d'immobilisations de 2023, le tout à la satisfaction du directeur – Ingénierie et Opérations, ou de son représentant, et selon la forme et le contenu approuvés par l'avocate de la municipalité, ou son représentant.

QUE, par la présente, le conseil municipal de Fredericton ordonne que toute économie réalisée du budget d'immobilisations du parc automobile soit réaffectée au véhicule ou au matériel prioritaire suivant de la liste du déficit infrastructurel.

QUE, par la présente, le conseil municipal de Fredericton donne l'autorisation et l'ordre, au gestionnaire des achats et au directeur du parc automobile, de commander à l'avance, jusqu'à un maximum de 2 000 000 \$ par année, les achats d'immobilisations des années à venir, conformément au plan quinquennal de projets d'immobilisations, pour aider à compenser les effets de l'inflation et de la chaîne d'approvisionnement pour 2024, 2025, 2026.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION 3

Proposé par : Greg Ericson, maire adjoint

Appuyé par : Cassandra LeBlanc, conseillère municipale

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton donne l'autorisation et l'ordre, au service juridique, de rédiger l'arrêté approprié visant à modifier l'arrêté n° T-7, Arrêté concernant les parcomètres, les zones de stationnement et les horodateurs :

1. **À compter du 1^{er} janvier 2023, la disposition suivante sera modifiée comme suit :**
 - **Augmenter la durée maximale autorisée de stationnement à Tannery Court de 2 h à 3 h;**
2. **À compter du 1^{er} juillet 2023, les frais suivants seront modifiés comme suit :**
 - **Augmenter le tarif des parcomètres pour une demi-heure de 1 \$ à 1,50 \$;**
 - **Augmenter le tarif des parcomètres pour une heure et deux heures de 1,75 \$/h à 2 \$/h;**
 - **Augmenter les tarifs de parcomètre pour une heure et deux heures de 1,75 \$/h à 2 \$/h.**
 - **Augmenter le tarif des parcomètres pour quatre heures de 1 \$/h à 1,50 \$/h;**
 - **Augmenter les tarifs des stationnements en surface de 1,75 \$/h à 2 \$/h;**
 - **Augmenter le tarif horaire des garages de stationnement de 1 \$/h à 1,25 \$/h;**

QUE le tarif de location d'un trottoir passe de 422 \$ à 500 \$ par saison.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION 4

Proposé par : Kevin Darrah, conseiller municipal

Appuyé par : Steven Hicks, conseiller municipal

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton approuve et autorise le montant suivant comme taxe d'amélioration des affaires (Queen) pour Downtown Fredericton Inc. :

TRANSFERT CONDITIONNEL DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL À LA CORPORATION D'AMÉLIORATION DES AFFAIRES

Taxe d'amélioration des affaires : 770 463\$

Évaluation des entreprises ou des biens fonciers : 385 231 500\$

Taux : 0,20 \$

QUE, le 28 novembre 2022, le conseil de l'administration locale de Fredericton adopte un arrêté imposant une taxe d'amélioration des affaires sur toutes les propriétés non résidentielles de la zone d'amélioration des affaires de l'administration locale faisant l'objet d'un impôt foncier en application de la *Loi sur l'évaluation* dans la zone d'amélioration des affaires de la rue Queen, comme décrit dans l'arrêté n° L-13. La taxe prélevée sera d'un montant de 770 463\$ au taux de 0,20 \$ et le conseil municipal de Fredericton ordonne par la présente au ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale

de prélever ledit montant conformément aux dispositions de la *Loi sur les zones d'amélioration des affaires*.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION 5

Proposé par : Bruce Grandy, conseiller municipal

Appuyé par : Margo Sheppard, conseillère municipale

IL EST RÉSOLU QUE le conseil de l'administration locale de Fredericton approuve et autorise le montant suivant comme taxe d'amélioration des affaires (Main) pour Business Fredericton North Inc. :

TRANSFERT CONDITIONNEL DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL À LA CORPORATION D'AMÉLIORATION DES AFFAIRES

Taxe d'amélioration des affaires : 121 367 \$

Évaluation des entreprises ou des biens fonciers : 60 683 500 \$

Taux : 0,20 \$

QUE, le 28 novembre 2022, le conseil de l'administration locale de Fredericton adopte un arrêté imposant une taxe d'amélioration des affaires sur toutes les propriétés non résidentielles de la zone d'amélioration des affaires de la municipalité faisant l'objet d'un impôt foncier en application de la *Loi sur l'évaluation* de la zone d'amélioration des affaires de la rue Main, comme décrit dans l'arrêté n° L-15. La taxe prélevée sera d'un montant de 121 367\$ au taux de 0,20 \$ et le conseil municipal de Fredericton ordonne par la présente au ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale de prélever ledit montant conformément aux dispositions de la *Loi sur les zones d'amélioration des affaires*.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION 6

Proposé par : Margo Sheppard, conseillère municipale

Appuyé par : Bruce Grandy, conseiller municipal

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton approuve par la présente, conformément au paragraphe 117(4) de la *Loi sur la gouvernance locale*, le budget total du service d'eau et d'égouts pour la prochaine année représentant des revenus totaux 23 671 040 \$ et des dépenses totales de 23 671 040 \$;

ADOPTÉ

Proposé par : Steven Hicks, conseiller municipal

Appuyé par : Kevin Darrah, conseiller municipal

IL EST RÉSOLU QUE le montant de 11 820 935 \$ soit fixé comme budget d'immobilisations de 2023 pour l'eau et les égouts;

QUE, par la présente, le conseil municipal de Fredericton donne l'autorisation et l'ordre, à la mairesse et à la secrétaire municipale, de signer tout contrat CCDC2 et CCDC4 pour l'acquisition des biens et la réalisation des projets de construction contenus dans la liste des projets approuvés dans le cadre du budget d'immobilisations 2023;

QUE, par la présente, le conseil municipal de Fredericton donne l'autorisation et l'ordre, à la mairesse et à la secrétaire municipale, de signer les conventions d'achat-vente et les autres documents transactionnels juridiques nécessaires à la réalisation des projets de construction approuvés qui font partie du budget d'immobilisations de 2023, le tout à la satisfaction du directeur de l'Ingénierie et des Opérations, ou de son représentant, et selon la forme et le contenu approuvés par l'avocate de la municipalité, ou son représentant.

ADOPTÉ

Direction des Jeux d'été du Canada

Proposé par : Greg Ericson, maire adjoint

Appuyé par : Steven Hicks, conseiller municipal

IL EST RÉSOLU QUE le personnel reçoive la directive de maintenir les priorités actuelles de la municipalité et de ne pas soumissionner pour les Jeux d'été du Canada de 2029.

ADOPTÉ

Vente et aménagement de terrain pour installation provinciale – parc industriel Vanier

Proposé par : Kevin Darrah, conseiller municipal

Appuyé par : Steven Hicks, conseiller municipal

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton :

- 1. déclare excédentaire et autorise et approuve la vente d'une partie de ± 25 acres des NID 60034188 et 60034196, sise au sud des rues Blizzard et Dorcas dans le parc industriel Vanier, à Sa Majesté le Roi du chef de la province du Nouveau-Brunswick, représentée par le ministre des Transports et de l'Infrastructure, pour la somme de 1 075 000 \$ (plus taxes), sous réserve de certaines conditions, notamment l'approbation de la planification et de la viabilisation du terrain en question par la construction d'une voie publique;**
- 2. ordonne au personnel de présenter la demande nécessaire pour obtenir les approbations d'utilisation des terres requises par le Comité consultatif sur l'urbanisme et/ou le conseil municipal de Fredericton, y compris l'approbation du lotissement et la modification de zone;**
- 3. suspende la politique existante en matière de cession de terrains, procédure opérationnelle COR-OP-033, afin de permettre la vente**

directe du bien-fonds en question à Sa Majesté le Roi du chef de la province du Nouveau-Brunswick, représentée par le ministre des Transports et de l'Infrastructure;

- 4. autorise la mairesse et la secrétaire municipale à signer les documents juridiques, y compris un accord d'achat-vente comportant les conditions et modalités décrites dans la lettre d'offre du 1^{er} novembre 2022 et la lettre d'intention du 2 novembre 2022, nécessaires à la réalisation de la transaction.**

ADOPTÉ SANS UNANIMITÉ

(les conseillers Kevin Darrah, Margo Sheppard, Cassandra LeBlanc et Ruth Breen ayant voté contre)

Comité sur la communauté habitable (17 novembre 2022)

Le conseiller municipal Eric Megarity, président du Comité sur la communauté habitable, donne un aperçu des points saillants de sa réunion du 17 novembre 2022.

- Nouvelles du Comité consultatif sur les arts et la culture
- Graffitis à Fredericton
- Parcs et arbres : poubelles, bancs et fontaines d'eau

Comité sur la gérance environnementale (24 novembre 2022)

Le conseiller municipal Kevin Darrah, président du Comité sur la gérance environnementale, présente un aperçu des points saillants de sa réunion du 24 novembre 2022.

- Projet de trousse de gestion de l'énergie à la maison
- Fredericton sur la « liste A » du CDP 2022
- Information annuelle sur les services des bâtiments
- Alignement des plans d'action climatiques de la Ville de Fredericton (point ajouté)

Acquisition d'un système de transport intelligent – solution de localisation automatisée des véhicules (point ajouté)

Proposé par : Bruce Grandy, conseiller municipal

Appuyé par : Henri Mallet, conseiller municipal

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton autorise et approuve par la présente l'adjudication du contrat de la demande de propositions P22-42, pour la fourniture et l'installation d'un système de transport intelligent – solution de localisation automatisée des véhicules, au fournisseur ayant obtenu le plus haut pointage et répondant aux exigences, Consat Canada Inc., en ce qui a trait à la fourniture et à la livraison d'une solution ITS/AVL soutenue par des sous-systèmes de gestion des données, d'analyse des données réglementaires, de CAD pour les horaires des lignes fixes, d'information aux passagers et d'annonce automatisée des arrêts d'autobus, comme décrit dans la demande de propositions, au montant de neuf cent trente-neuf mille deux cent cinquante-sept dollars et quatre-vingt-

dix cents (939 257,90 \$), TVH comprise, pour une période de cinq (5) ans commençant le 1^{er} décembre 2022 et se terminant le 30 novembre 2027, avec possibilité de trois (3) périodes de cinq (5) ans de renouvellement à la seule discrétion de la Ville de Fredericton, au coût à être négocié entre les parties, sous réserve du budget annuel approuvé et de l'exécution acceptable de la portée des services;

QUE le conseil municipal approuve et autorise par la présente l'entente entre The City of Fredericton et Eastern Wireless.ca Inc. (l'« entente ») concernant la fourniture et l'installation de caméras communautaires extérieures; QUE la mairesse et la secrétaire municipale soient autorisées à signer l'entente au nom de la municipalité ainsi que les autres documents juridiques nécessaires pour faciliter l'exécution de cette résolution.

ADOPTÉ

Contrat de la police (UBC 911)

Proposé par : Steven Hicks, conseiller municipal

Appuyé par : Greg Ericson, maire adjoint

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton approuve le protocole d'entente avec l'UBC 911 et autorise la mairesse et la secrétaire municipale à signer la convention collective entre The City of Fredericton et le Syndicat des policiers de Fredericton (UBC 911) pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024.

ADOPTÉ

AUTRES QUESTIONS

Commission de services régionaux de la capitale (CSR-11)

Le maire adjoint, Greg Ericson, représentant du conseil pour la SRC 11, mentionne que le comité des finances s'est réuni, mais que le conseil d'administration n'a rien à signaler; la dernière réunion aura lieu le 6 décembre 2022. Pas de nouvelles mises à jour des politiques.

Date d'audience publique : route Vanier (NID 60034196), 111, allée Duncan, 139, rue Saunders et 331, chemin Golf Club

Proposé par : Cassandra LeBlanc, conseillère municipale

Appuyé par : Kevin Darrah, conseiller municipal

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton ordonne par la présente que les demandes d'aménagement visant la route Vanier (NID 60034196) et les 111, allée Duncan, 139, rue Saunders et 331, chemin Golf Club soient déferées à la réunion du 14 décembre 2022 du Comité consultatif sur l'urbanisme pour connaître son avis; QUE les exigences en matière d'avis public de l'article 111 de la *Loi sur l'urbanisme* soient respectées; QUE soient préparés les arrêtés appropriés visant à modifier l'arrêté n° Z-5, Arrêté de zonage de The City of Fredericton; QUE la séance ordinaire du conseil municipal du lundi 9 janvier 2023 à 19 h 30 à l'hôtel de ville, soit le lieu et l'heure pour étudier les oppositions et appuis aux projets d'arrêtés.

ADOPTÉ

MOTION EXCUSANT UNE ABSENCE

Proposé par : Margo Sheppard, conseillère municipale

Appuyé par : Bruce Grandy, conseiller municipal

IL EST RÉSOLU QUE le conseiller municipal Mark Peters soit excusé de la séance ordinaire du 28 novembre 2022.

ADOPTÉ

Madame la mairesse rappelle aux membres du conseil et au public que l'illumination de l'arbre de Noël se fera sous sa direction le 8 décembre 2022 à 18 h, devant l'hôtel de ville.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par : Jocelyn Pike, conseillère municipale

Appuyé par : Eric Megarity, conseiller municipal

IL EST RÉSOLU QUE la séance soit levée à 21 h 12.

ADOPTÉ

Kate Rogers
Mairesse

Jennifer Lawson
Secrétaire municipale